

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/2020**

Présents : Olivier CAVALLIN, Lois MATIVET, Félicien JOUHAM, Raphaël COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Virginie GUYON, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI, David PERNODET, Benjamin PETOT, Marie-Véronique GAUTHIER, Carole FAIVRE, Nicolas MANZONI

Secrétaire de séance : Nicolas MANZONI

Pas d'absent, le quorum est atteint.

\*Le compte-rendu du conseil municipal du 20/10/2020 est adopté à l'unanimité.

\*Avant de commencer, Olivier CAVALLIN fait la lecture d'une note explicative de la loi n°2020-1379 du 14 novembre autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, en résumé il est précisé que le quorum est fixé au tiers des effectifs, et l'interdiction de la présence du public (à l'exception de la Presse), un membre du conseil est pourvu de 2 pouvoirs au lieu d'un seul.

### **Ordre du jour**

#### **1 Délibérations Passage de l'Ancienne Cure**

En 2012, pour permettre la circulation du chasse-neige dans le passage de l'ancienne cure, 3 propriétaires avaient fait don d'une bande de terrain, en contrepartie de la prise en charge des frais par la commune qui avait fait appel à un géomètre pour borner les nouveaux terrains. Cependant ceci n'a jamais été acté devant notaire. Afin de se mettre en conformité, il faut prendre des délibérations pour chaque terrain :

Terrain GAVIGNET : 15 votes pour

Terrain CAVALLIN : 14 votes pour (Olivier ne prend pas part au vote)

Terrain SIROUX : 15 votes pour

#### **2 Demandes de subventions associations de Crotenay**

Comme chaque année, les associations peuvent demander des subventions pour leurs futurs projets ou besoins. Avec la crise sanitaire, beaucoup n'ont pas eu de grande activité. Un budget de 3000€ est alloué chaque année.

L'Annie Bis et la Société de Pêche ne demandent rien.

Après un long débat sur la répartition, le conseil municipal a décidé de remercier les associations qui ont participé à la vie du village lors du passage du tour de France et leur implication dans les activités communales.

Ainsi il a été convenu d'attribuer :

500 € : l'USCCA, l'École du Cirque, La Société de Chasse (*Demande de subvention rendue in extremis*), le Sou des Ecoles et la Banque Alimentaire.

300 € : La Société de Musique

100 € : Le Club du Montsongeon.

Le Conseil décide de ne pas répondre favorablement aux demandes du golf des 4 saisons et du club d'Aéromodélisme.

Traditionnellement les associations du souvenir français et des anciens combattants reçoivent 50€ chacune.

7 votes pour, 3 votes contre et 5 abstentions.

### **3 Caution barnums**

Le prêt des barnums aux associations pose des problèmes sur l'état de restitution. Le fait de faire un état des lieux avant et après le prêt est une disposition lourde à mettre en place, le montant d'une caution sans état des lieux n'a pas de sens. Il est donc décidé de prêter les barnums sans caution avec la demande de prendre soin du matériel. En cas de casse (l'assurance de l'emprunteur sera sollicitée) ou d'abus, ils ne seront plus prêtés.

### **4 Délibérations ONF**

L'ONF a choisi les parcelles pour l'affouage 2021 : Parcelle 7-8-9-17-29-30 pour l'affouage sur pieds. Olivier, Florian et Nicolas sont volontaires pour être garant du paiement des titres des affouagistes.

Il est compté que chaque lot aura environ 30 stères.

*Le règlement d'affouage donné à chaque affouagiste lors de son inscription a pour objectif de permettre l'exploitation, par les affouagistes, des bois partagés par la commune après délivrance par le service forestier, en garantissant la protection et la pérennité de la forêt. Il s'appuie sur le règlement national d'exploitation forestier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et qui s'impose à toutes personnes intervenant en forêt publique pour y exploiter des bois.*

*Chaque foyer résidant dans la commune a droit à l'affouage, uniquement pour son usage personnel et dans la limite d'un seul lot par foyer dans les conditions suivantes :*

- 1) Si l'inscrit personnellement en mairie avant la clôture des inscriptions et présente une attestation d'assurance en responsabilité civile.*
- 2) Si l'affouagiste se trouve dans l'impossibilité de le couper lui-même, il devra indiquer le nom de la personne qui le façonnera pour lui, lors de son inscription en mairie. Il en gardera la responsabilité et il lui incombera de respecter les conditions d'emploi en vigueur.*
- 3) Il est interdit de le céder sous quelque forme que ce soit à une tierce personne.*
- 4) Il est formellement interdit de vendre le bois de l'affouage (article L 145- 1 du code forestier).*
- 5) Le bois coupé est réservé à l'affouagiste et ne doit en aucun cas sortir de la commune.*
- 6) La taxe d'affouage est fixée à 7 euros le stère. Le bois de diamètre égal ou inférieur à 8cm est offert.*

*Consignes d'exploitation à respecter obligatoirement :*

*- Produits à exploiter :*

*Taillis et petites futaies marqués d'une croix.*

*Houppiers numérotés des futaies vendues par la commune.*

*- Début d'abattage et façonnage après la chute de la feuille ou le premier novembre.*

*Fin d'abattage et façonnage le 15 avril. Débardage jusqu'au 31 août par les chemins de débardage, matérialisés sur le terrain et les cloisonnements sur sol portant (8 jours sans pluie.).*

*- Abattage des arbres le plus ras de terre possible.*

- Interdiction de travailler à la tronçonneuse le dimanche et les jours fériés.
- Interdiction de treuiller les houppiers.
- Interdiction de tirer des perches en bordure de parcelle (sans autorisation de la commission bois ou de l'ONF).
- Le bois sera empilé correctement, sans appui sur les arbres restant, mais entre deux piquets ou autre méthode, par exemple : bouts de pile croisés, avec vos initiales marquées à la bombe sur chaque pile. Pour les houppiers, découper la rondelle portant son numéro, et la poser sur la pile de bois correspondante à ce houppier.
- Le cubage se fera sur la coupe par une personne de la commission bois ou sur un lieu précisé en mairie.

Prescriptions environnementales à respecter obligatoirement :

- Les feux sont interdits. Ramassage obligatoire des bouteilles, bidons, boîtes de conserve, ficelles, etc. ...
- Préservation du lierre : contrairement aux idées reçues, le lierre n'est pas un parasite. L'arbre lui servant seulement de support. De plus avec sa floraison en automne et la maturité de ses baies au printemps, il participe largement à l'équilibre des écosystèmes en offrant, niche écologique et nourriture à de nombreux animaux (oiseaux, rongeurs, abeilles...)
- Conformément à la réglementation, si certains affouagistes n'ont pas achevé et enlevé tout ou partie de leur lot à l'expiration du délai ci-dessus, leur déchéance sera prononcée et les produits reviendront à la commune, qui pourra décider de les céder de gré à gré à un tiers.

Rappel Sécurité :

C'est une obligation pour les affouagistes de porter pantalon de sécurité, chaussures de sécurité, casque et gants.

Il est expressément rappelé les deux points suivants :

- Dangerosité des houppiers pendus ou encroués et des plions
- Risque lié à l'exploitation des bois dans la pente

Sanctions :

Tout non-respect du présent règlement pourra faire l'objet d'un procès-verbal et éventuellement d'une sanction par les services de l'ONF. S'il y a dommage à la forêt, l'affouagiste sera tenu à la réparation du préjudice soit en procédant lui-même à la réparation des dégâts, soit en s'acquittant des sommes nécessaires à la réparation de ces dégâts auprès du trésorier communal sur la base d'une estimation réalisée par l'agent responsable de la coupe.

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident de façonnage et débardage.

Le présent règlement annule et remplace tous les précédents.

Le conseil délibère pour ce règlement et la proposition de l'ONF :

14 votes pour

1 abstention

Ensuite l'ONF propose sur les parcelles 7-8-9-17-29-30 et 43, la vente groupée de grumes, la vente de futaie affouagère mais au vu des frais demandé et le rapport des bénéfiques, le conseil demande plus d'informations sur une meilleure gestion des ventes. En effet au fur et à mesure des années, l'exploitation des forêts communales sont de moins en moins rentables et vont bientôt devenir une charge alors qu'il y a un beau potentiel dans nos bois. Thierry ROCHE propose d'élaborer d'autres plans de vente et une meilleure valorisation de nos forêts. Olivier rencontrera le garde pour plus d'explications.

## 5 Travaux en cours

### Nettoyage de la lagune :

Le projet de stage de Mathias comprend l'aménagement paysager du chemin qui mène à la lagune depuis la route départementale. Il s'agit de la plantation d'une haie fleurie de 215 mètres de long. Une vingtaine de variétés, 500 plants vont être mis en place pour offrir une haie fleurie pendant la plus grande partie de l'année. Le budget alloué de 2000€, finalement seulement 1200€ seront nécessaires à l'achat des plants. Le Maire remercie Denis GRANDPERRIN pour la sculpture de la Morille dans un frêne.

### Débarrassage de l'espace de stockage POUILLARD :

La zone a été débarrasser, un courrier est en cours pour informer de la fin de l'utilisation de cet espace par la commune.

### Vidage Maison Reverchon & Nettoyage :

Officiellement propriétaire, la commune organisera prochainement une séance de nettoyage de la maison.

### Bâtiment de la Mairie :

Un plan de relance post-COVID du département et la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura proposent le financement jusqu'à 70% des travaux. L'urgent est de remettre en état l'appartement vide au-dessus de la Mairie pour avoir des revenus locatifs.

Electricité : 3 devis ont été reçu, après avoir délibéré, l'entreprise MATIVET est retenue. Il s'agit d'une mise en sécurité.

15 votes pour

Peinture & Sol, Portes et menuiseries extérieures : Des devis sont en cours de réception, d'autres sont à approfondir. Concernant les menuiseries, un problème de porte cintrée de la poste obligerait à la changer pour que toutes les menuiseries soient de la même couleur. Projet à l'étude.

### Projet Auberge d'Émilie :

Comme il s'agit de deux projets différents, le conseil décide de nommer le projet du restaurant-épicerie Emilie, et de nommer la partie Habitation : l'Appartement Emilie. Symmétria s'occupe de contacter les artisans pour les devis.

### Élagage de divers chemins communaux :

Un élagage est à prévoir sur plusieurs portions de chemins et routes communales. Florian fait le tour de la commune et se charge des devis.

### Chemin de la Lagune

Une question se pose sur l'obligation de mettre un revêtement routier sur le chemin menant à l'Antenne. En effet dans les clauses d'Orange, l'Antenne devait avoir un accès déneigé. Or en l'état actuel du chemin, il n'est pas possible de passer le chasse-neige.

## **6 Ordinateur mairie**

Un devis a été demandé au SIDEC pour changer l'ordinateur d'Olivier. Le poste est obsolète et n'est guère performant.

## **7 Informations et questions diverses**

### Bernard PLANTARD

M Bernard PLANTARD a demandé à M le Maire de bien vouloir lire ses différents courriers et échanges au cours des derniers mois. Il revient sur la polémique du Conseil de cet été portant sur l'assurance d'un véhicule « fantôme » lors de ses mandats. Il précise que Groupama avait fait deux contrats distincts pour un même tracteur. Il n'y a donc pas de véhicule « fantôme ». Le conseil entier est attentif à leur lecture mais les conseillers jugent qu'ils ont assez de projets en cours et à venir pour les années prochaines et qu'il n'est pas nécessaire de polémiquer sur des problèmes qui sont globalement résolus avec la négociation d'Olivier auprès des compagnies d'assurances. D'autre part, il lui a été demandé de régulariser les divers travaux qu'il a fait. Le conseil est surpris de cette attitude et ne comprend pas pourquoi il n'a pas appliqué les règles qu'il a tenté de faire respecter toutes ces années de mandat à tous les villageois.

### Courrier concernant les bennes à ordures, bout du chemin des épinettes

Les habitants du lotissement au bout du chemin des épinettes demandent l'aménagement d'une place pour les bennes à ordures avec claustra afin d'éviter leur renversement lorsqu'il y a des intempéries. Une réflexion est en cours pour faire le tour des habitants et voir les endroits qui nécessitent également un aménagement similaire.

### Marie Brenot

Demande d'exonération de la taxe des ordures ménagères pour l'année prochaine (pour ce semestre il est trop tard) suite à sa résidence en EPAHD.

### Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau informe d'une augmentation du taux de redevance au m<sup>3</sup> à 0,28 € le m<sup>3</sup> (Augmentation de 0,01 €).

### Commission des Impôts Directs

Pour rappel, lors du dernier conseil municipal, la proposition des volontaires pour la commission des impôts directs avait été constituée, les impôts ont donc retenu les 12 membres :

Olivier CAVALLIN, maire, président de la commission

- Titulaires

- . FAIVRE Carole
- . CÔTE Raphaël
- . BESANCON Gérald
- . CAVALLIN Fernand
- . COTTEZ Jean-Pierre
- . LOURY Patrick

- Suppléants

- . JOUHAM Félicien
- . CASEAUX Florian
- . MARCHIONINI Amandine
- . ROCHE Alexandra
- . GRANDPERRIN Didier
- . REVERCHON Sylvie

### DPU RODOT

Le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la vente de la maison RODOT, située 8 rue Louis Pergaud.

### Lettre reçue Madame PAILLARD

Demande de la taille d'une haie au croisement rue Jean de Chalon et rue du Chêne Loup.

### Projet Micro-Crèche

La Commune de Crotenay se porte volontaire pour accueillir une future micro-crèche, le fonctionnement serait privé et financé en partenariat avec la CAF. Les travaux seraient à la charge de la communauté de communes.

### En bref...

Les travaux des vestiaires du foot sont en stand-by à cause de la crise sanitaire. Les parents d'élèves demandent s'il est possible de joindre le détail des factures Cantine-Garderie. Un devis pour le remplacement éventuel du tracteur, épareuse et tractopelle est en cours, juste à titre informatif en cas de reprise. Le lampadaire LED du chemin de la Source ne fonctionne plus depuis un moment.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le maire, Olivier CAVALLIN

Le secrétaire, Nicolas MANZONI